

# LE TRAVAIL SOCIAL EN JEU

**Emmanuelle Picot**

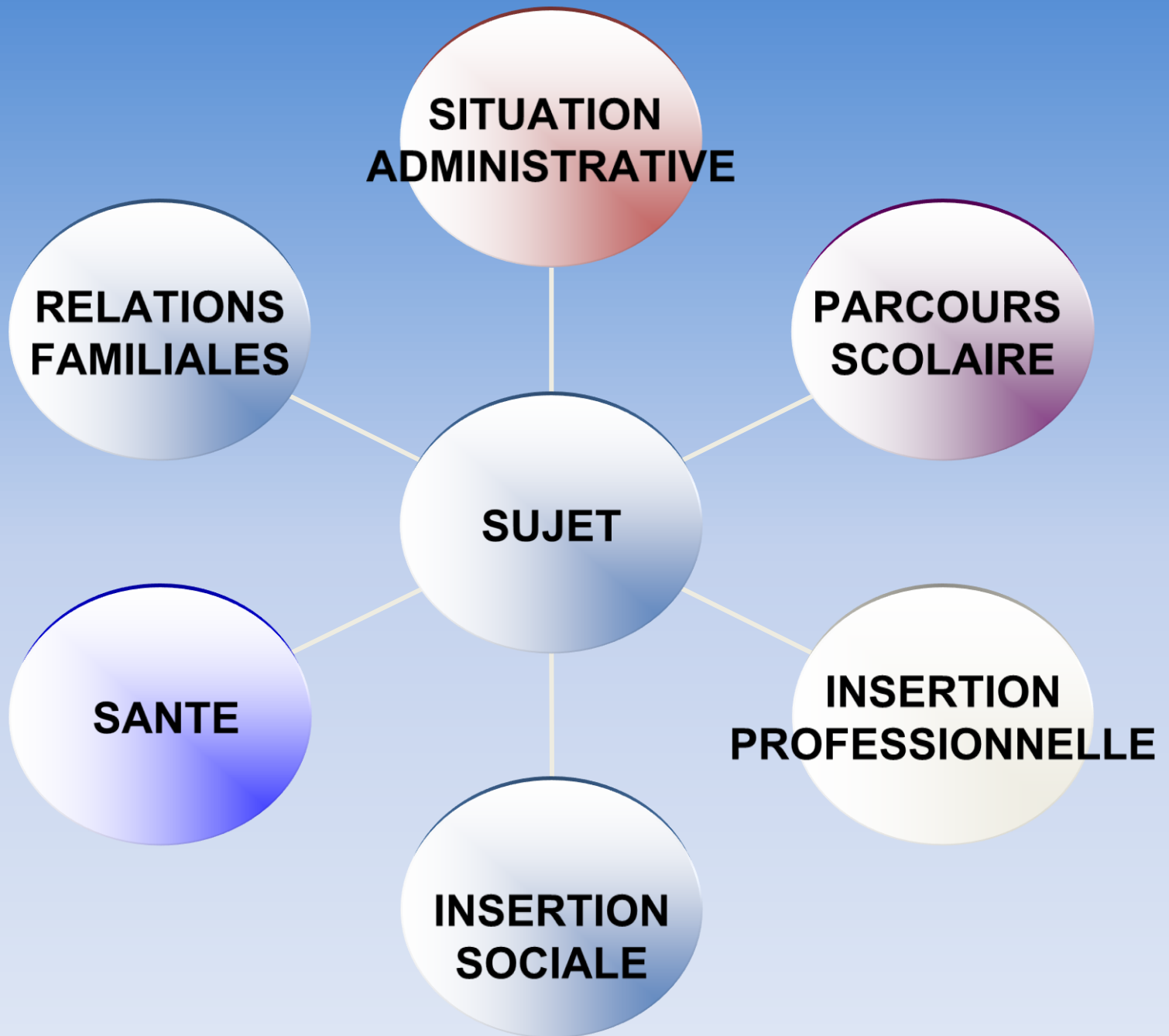
**Assistante de service social  
Centre Médical Marmottan  
(PARIS)**

# Postulats de départ

- Pas de « profil type » de joueur pathologique mais c'est bien au contraire la **diversité sociale** de ces joueurs qu'il faut souligner
- Toute personne peut aujourd'hui dépenser l'argent qu'elle n'a pas – **avènement des crédits**, démocratisation des possibilités de dépenser
- Compréhension de ce dernier dans ses rapports aux groupes auxquels il appartient (famille, travail, amis...) et dans la singularité de son parcours

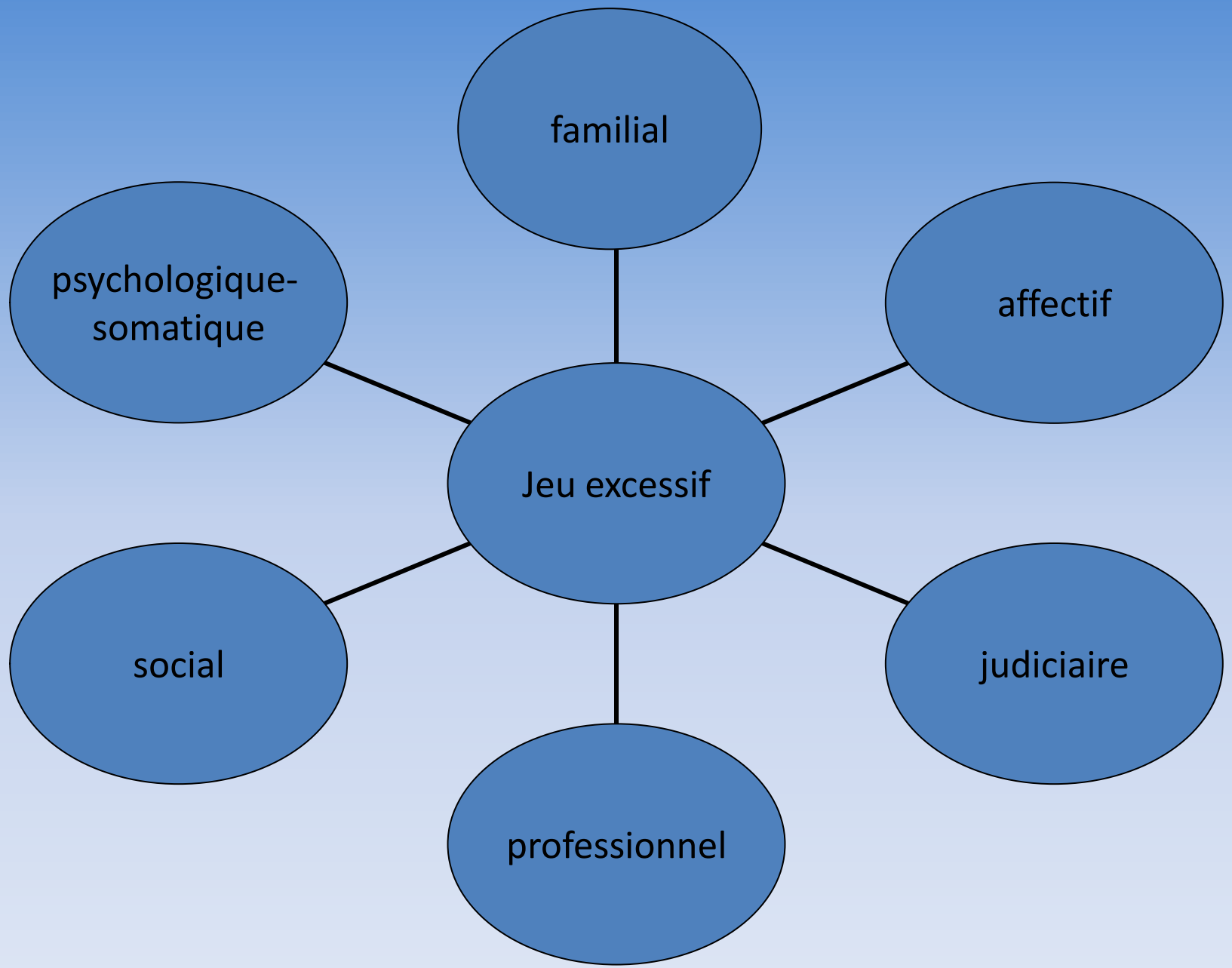
# Evaluation Sociale

- Situation administrative
- Histoire et situation familiale actuelle, relations dans la famille, (dysfonctionnements familiaux, conflits, etc.)
- Relation sociale
- Situation professionnelle ou de formation
- Santé



# Evaluation sociale des conséquences liées au jeu

- niveau financier
- niveau légal
- niveau conjugal et familial
- niveau professionnel
- niveau personnel
- niveau social



familial

affectif

Jeu excessif

judiciaire

professionnel

social

psychologique-  
somatique

# PROFIL DES PATIENTS SUIVIS AU SERVICE SOCIAL

- Moyenne d'âge 50 ans
- Types de jeux : machines à sous, « jeu de cartes », PMU, rapido
- Moyenne de jeu avant consultation : 10 ans
- En activité professionnelle ou retraite

- Insertion sociale et professionnelle existantes mais fragiles

➤ **Cumuls de problématiques**

- **Surendettement**
- d'équilibre familial, affectif et emploi
- d'équilibre de santé psychologique
- d'équilibre de santé physique

- **Comment le joueur pathologique se présente-t-il ?**
  - Comme « victime de ses dettes »
  - Comme « joueur et fier de l'être »
  - Importance de l'écoute et de réintroduire le joueur dans un contexte plus large – social, familial... - et de le resituer dans une sphère hors du jeu

- L'accompagnement « vers la réalité » de la situation économique, familiale, sociale... d'un joueur pathologique implique de tenir compte :

- De son rythme, des moments de jeu

- Du vécu de la situation et de la manière dont il l'exprime lors des entretiens

- Accompagnement vers « la réalité sociale » devient source d'angoisse, de malaise :
- **Sentiment de honte et de culpabilité**
- **Recherche d'argent pour jouer**
- **Cumul d'impayés**

# De la non-utilité sociale de l'argent à l'ancrage de l'argent dans la réalité



- Dans la sphère du jeu, l'argent a une place dérisoire pour le joueur en tant que « monnaie d'échange »
- Hors de la sphère du jeu, besoin d'argent pour jouer et pour la vie courante – retour à la réalité de la situation

- **La nécessité de trouver de l'argent engendre des dettes indéfiniment extensibles**
- **Dettes locatives**
- **Dettes « administratives »**
- **Dettes familiales et/ou relationnelles**
- **Dettes de crédits et/ou prêts**

- Aborder la question de l'argent avec un joueur donne un indicateur quant à la manière dont ce dernier va ou non s'inscrire dans la recherche d'une solution à ses problèmes « concrets »
- Idée de « se refaire », d'effacer leurs dettes par magie
- Payer ses dettes – du latin *pacare* « **pacifier, apaiser** »

- La dette est donc **un pivot** autour duquel le travailleur social peut requalifier le joueur :
  - en resituant le joueur dans la réalité de sa situation et en travaillant sur jeu/dette/place de l'argent
  - en travaillant sur le principe de réalité de la situation de surendettement
  - en resituant le joueur dans du lien social

# **Des outils législatifs**

**Le dossier de surendettement**

**Les mesures de protection**

**L'interdit de jeu volontaire**

# Le dossier de surendettement

- le débiteur doit être de bonne foi
- peut être considéré de mauvaise foi si aggravation des dettes après le dépôt du dossier ou si ils ont détourné, dissimulé tout ou partie de leurs biens

## Dettes concernées : Dettes non professionnelles

- dettes bancaires, dettes liées à toute charge de la vie courante, pensions alimentaires...
- dettes fiscales sont englobées dans la procédure
- amendes sont à notifier mais non prises en compte

➤ Dès que le dossier est déposé auprès de la commission de surendettement :

- **Inscription sur le Fichier des Incidents de Remboursements des Crédits aux Particuliers** de 5 à 10 ans en fonction du cas de figure
- **Consultable par les établissements de crédit, les banques...**

# Les mesures de protection juridique des majeurs

- A compter du 1er janvier 2009, la mise sous curatelle ou sous tutelle ne sera possible que si une altération des facultés est constatée par un certificat médical circonstancié
- La Mesure d'accompagnement social personnalisé

# L'interdit de jeu volontaire

- Demande au **ministère de l'intérieur**
- Obligation des casinos de consulter la liste d'interdiction
- Décision irrévocable d'interdiction **pour 3 ans**, valable pour le joueur dans tous les casinos français

# Conclusion

Approche pluridisciplinaire qui permet  
d'appréhender tant les aspects  
psychopathologiques, culturels et sociaux dans  
les conduites de dépendance